

**Compte rendu du Comité national de consultation patronale-syndicale (CNCPS)
Agence canadienne du pari mutuel et le Syndicat de l'agriculture (AFPC)**

Le 3 juillet 2008

Sont présents :

M^{me} C. Courcy
Directrice exécutive
Agence canadienne du pari mutuel, AAC

M. B. Kingston
Vice-présidente nationale
Syndicat de l'agriculture, AFPC

M. R. Sawchuk
Directeur, Politiques et planification
Agence canadienne du pari mutuel, AAC

M^{me} E. Massie
Agente syndicale
Syndicat de l'agriculture, AFPC

M. R. Nichol
Directeur, Opérations
Agence canadienne du pari mutuel, AAC

M. S. Suttie
Directeur, Services généraux
Agence canadienne du pari mutuel, AAC

M^{me} Bernadette Jetté
Conseillère en gestion financière
Agence canadienne du pari mutuel, AAC

M^{me} L. Smith
Conseillère en relations de travail
Direction générale des ressources humaines, AAC

Compte rendu rédigé par : M^{me} K. Dicaire
Adjointe de direction auprès de la directrice exécutive
Agence canadienne du pari mutuel, AAC

Examen et approbation du compte rendu du 15 janvier : Des changements mineurs ont été effectués et les deux parties ont signé.

Examen de la réglementation

R. Sawchuk présente un compte rendu de l'examen de la réglementation de l'Agence canadienne du pari mutuel (ACPM) et explique que le ministre a effectué l'examen des propositions et approuvé toutes les propositions, sauf celles concernant les billets impayés, la surveillance des photos d'arrivée et la surveillance par contrôle magnétoscopique des courses. L'ACPM a consulté les organismes provinciaux de réglementation (OPR) et amorce maintenant le processus de modification aux règlements.

L'ACPM a sollicité la participation du ministère de la Justice; les rédacteurs ont été désignés et ont préparé les échéanciers provisoires. Il est prévu que les modifications proposées aux règlements entreront en vigueur au printemps 2009 (bien avant le processus d'approbation pour les demandes de permis 2010).

M^{me} Massie se renseigne au sujet de la proposition de l'ACPM visant la formation du personnel. M. Sawchuk indique que l'ACPM peut offrir des séances d'information et des documents imprimés. On envisage également de faire appel à des ateliers de type « avant-après » afin de tenir les membres du personnel au courant en ce qui concerne tout changement à leurs responsabilités dans le cadre de l'application des nouveaux règlements.

M^{me} Courcy explique qu'elle fournit des mises à jour régulières aux membres du personnel sur le processus d'examen de la réglementation (par courriel notamment); M. Sawchuk indique que les agents de l'Agence ont également fait part de suggestions concernant le processus lors de téléconférences régionales organisées conjointement avec d'autres réunions rassemblant des intervenants (la toute dernière s'est tenue en octobre 2007).

M. Sawchuk enverra de nouveau à M. Kingston le lien Internet permettant d'avoir accès aux mises à jour en ligne concernant l'examen de la réglementation.

Examen de la gouvernance

M^{me} Courcy fournit des renseignements généraux concernant l'examen de la gouvernance de l'ACPM. Les recommandations issues de l'examen de la réglementation comprenaient la sollicitation des services de consultation gouvernementaux de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) afin de mener un examen relativement à la situation de l'ACPM au sein du gouvernement.

Principales recommandations des rapports :

L'ACPM présente un graphique circulaire de ses dépenses pour 2007-2008 (annexé). L'ACPM travaille maintenant sur divers scénarios financiers pour les années à venir (statu quo, version Cadillac). Il était prévu que les fonds pour la surveillance des photos d'arrivée et la surveillance par contrôle magnétoscopique des courses soient réaffectés pour le contrôle des drogues (CD), mais en raison de la décision du ministre de continuer à assurer ces deux types de surveillance, ces fonds ne sont pas disponibles aux fins de réaffectation. Cette question porte davantage sur la capacité de l'ACPM de fournir des programmes (CD et surveillance), n'ayant aucune incidence sur le personnel.

Aménagements d'horaires de postes variables (AHPV)

La Direction générale des ressources humaines présente une mise à jour sur les commentaires obtenus du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT). Bien que le SCT croie que le dernier paragraphe sous « Opérations » est redondant, les deux parties ont convenu de le laisser dans le document.

Les deux parties ont effectué des modifications au document (horaire général des postes provisoire), notamment la suppression de la partie « durée ». L'ACPM voudrait conserver un renvoi à la soustraction de temps restant dans l'AHVP et souhaiterait que la direction effectue un suivi auprès du Conseil du Trésor.

Jours fériés payés (JFP)

Le Syndicat de l'agriculture soulève la question de la consignation par l'employeur des heures travaillées lors d'un jour férié aux fins de calcul des heures travaillées dans le cadre d'une EPHQ. Le Syndicat indique qu'il s'agit d'une question en suspens pour laquelle une réponse est demandée depuis longtemps déjà. Les représentants de l'ACPM indiquent qu'ils ont soulevé la question auprès du SCT il y a longtemps et qu'ils attendent toujours une réponse. L'ACPM s'engage à répondre à cette question dès l'obtention de directives de la part du SCT.


Semaine de travail désignée (STD)

L'ACPM reconnaît l'importance d'une STD précise pour les employés à temps partiel et l'incidence de cette question sur les prestations de retraite, d'invalidité et de décès. L'ACPM a récemment entrepris un projet visant à examiner la STD pour l'ensemble de ses employés à temps partiel afin d'en assurer la précision. Étant donné le caractère particulier de l'industrie (périodes chargées en été et plus tranquilles en hiver), il est important que l'Agence ait des procédures en place afin de garantir que la STD d'un employé reflète le plus près possible les heures réelles de travail.

Note de service à l'intention du personnel

M. Suttie présente au comité un exemplaire de l'ébauche d'une note à l'intention des membres du personnel concernant les vacances payées en espèces, la présentation des demandes de remboursement de frais de voyages et un rappel de la politique de l'ACPM sur l'utilisation des véhicules personnels et des véhicules de location pour les déplacements gouvernementaux. M^{me} Massie fait part d'une préoccupation à l'égard de cette note en ce qui concerne les délais pour remplir et soumettre les demandes de remboursement de frais de voyages. Elle laisse entendre également que, d'après ce qu'elle a compris, l'ACPM mettrait au point une autorisation générale de voyager à l'intention des employés lorsqu'ils travaillent sur des sites particuliers.

M. Suttie accepte d'envoyer la note de service à M^{me} Massie par voie électronique. Cette dernière formulera d'autres commentaires une fois qu'elle aura examiné l'ébauche de façon plus approfondie.



C. Courcy
Directrice exécutive
Agence canadienne du pari mutuel



B. Kingston
Président
Syndicat de l'agriculture

for